

MAIRIE DE COURGIS

INFORMATION MUNICIPALE

Un prélèvement a été réalisé le 25 janvier dans le cadre du contrôle sanitaire, eau potable sur la commune.

L'ARS nous a informés que celui-ci montre une teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité fixée à 50mg/l (52mg/l).

En conséquence, les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois ne doivent plus consommer l'eau du robinet.

Le Maire
Bernadette CHANCEL

